

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



# DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2018/2019  
L'Officiel n° 04  
Du 12 septembre 2019

# L'OFFICIEL

# 11



## LES VALEURS DU FOOTBALL

**P**

### PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge  
et tout niveau

**R**

### RESPECT

Respecter l'adversaire,  
l'arbitre, l'encadrement

**Ê**

### ENGAGEMENT

Engagement  
du corps et du cœur

**T**

### TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil  
de toutes les aptitudes

**S**

### SOLIDARITÉ

Solidarité du football français  
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : [secretariat@aude.fff.fr](mailto:secretariat@aude.fff.fr)

# NOS PARTENAIRES



PRÉFET  
DE L'AUDE



**COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS**

BO N° 04 DU 12/09/2019

Présents : Mrs VALET - RONTES – GRILLE- DRIF

**OC ST ANDREEN / TRAPEL PENNAUTIER  
D4 poule C du 08 septembre 2019**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club du Trapel Pennautier

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du Trapel Pennautier n'a pas été n'a mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Donne match perdu par forfait à l'équipe du Trapel Pennautier**

**OC St Andréen – 03 (4pts) / Trapel Pennautier -00 (0pt)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**F ATLAS LEZIGNAN / COURSAN EC  
D4 poule C du 08 septembre 2019**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club des clubs Coursan et d'Atlas Lézignan

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club d'Atlas Lézignan n'a pas été n'a mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Donne match perdu par forfait à l'équipe d'Atlas Lézignan**

**F Atlas Lézignan – 00 (0pt) / Coursan EC - 03 (4pts)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**ALZONNE FC / NAUROUZE LAB  
D4 poule B du 08 septembre 2019**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club de Naurouze

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Naurouze Lab n'a pas été n'a mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Naurouze**

**Alzonne FC – 03 (4pts) / Naurouze - 00 (0pt)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**PEZENS USA / ALARIC FC  
D3 poule B du 08 septembre 2019**

Vu la programmation de la rencontre

Vu la communication du club d'Alaric

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

**Donne match perdu par forfait à l'équipe d'Alaric**

**Pezens – 03 (4pts) / Alaric -00 (0pt)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

## **US DU MINERVOIS / FC CORBIERES MEDIT D1 poule unique du 08/09/19**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club de l'US Minervois par courrier officiel.

Les réserves formulées sont recevable

Considérant l'article 89 des RG de la 3F

Après vérification et contrôle, la licence du joueur ALI Ancoube N° 2543569250, a été enregistrée le 03/09/19 officiellement et était qualifié le 08/09/19.

Jugeant en premier ressort

**Les réserves sont rejetées**

**Confirme le résultat acquis sur le terrain**

**Les droits de réserves sont à la charge du club de l'US Minervois**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

## **INFORMATIONS**

Vu la feuille de match

### **Article - 141 bis Contestation de la participation et/ou de la qualification des joueurs**

La qualification et/ou la participation des joueurs peut être contestée :

- soit avant la rencontre, en formulant des réserves dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 142 ;
- soit au cours de la rencontre, en formulant des réserves dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 145, si un joueur non inscrit sur la feuille de match entre en cours de partie ;
- soit après la rencontre, en formulant une réclamation auprès de la Commission compétente, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.1, ou une demande d'évocation, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.2.

## Article - 142 Réserves d'avant-match

1. En cas de contestation, avant la rencontre, de la qualification et/ou de la participation des joueurs, des réserves nominales doivent être formulées par écrit, sur la feuille de match, avant la rencontre.

Il en est de même pour les licenciés contrevenant aux dispositions de l'article 150 des Règlements Généraux.

2. Les réserves sont formulées par le capitaine, ou un représentant du club, mais signées obligatoirement pour les rencontres "Senior" par le capitaine réclamant et pour les rencontres des catégories de jeunes par le capitaine réclamant s'il est majeur au jour du match ou à défaut par le dirigeant licencié responsable.

3. Ces réserves sont communiquées au capitaine adverse, par l'arbitre, qui les contresignera avec lui.

Pour les rencontres des catégories de jeunes, c'est le capitaine s'il est majeur au jour du match ou à défaut le dirigeant licencié responsable qui contresigne les réserves.

4. Lorsque les réserves visant la participation des joueurs sont portées sur la totalité des joueurs constituant l'équipe, inscrits sur la feuille de match, celles-ci peuvent être posées sur "l'ensemble de l'équipe" sans mentionner la totalité des noms.

5. Les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation suffisante.

6. Si un ou plusieurs joueurs ne présentent pas de licence, les réserves sur leur qualification ou leur participation pourront être simplement nominales sauf si elles visent une infraction à l'article 151. Lorsque tous les joueurs d'une équipe participant au match ne présentent pas de licence, les réserves peuvent ne pas être nominales, ni motivées.

7. En cas de réserves concernant un soupçon de fraude, l'arbitre recueille tous les éléments à sa disposition et les transmet immédiatement à l'organisme gérant la compétition.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président.

## COMMISSION SENIORS

PV N° 04 du 12 septembre 2019

Présents : Ms RONTES-DRIF

Excusé : M BOUSQUET

### 1<sup>e</sup> FORFAITS LE 08/09/2019

**Amende 42 €**

Departemental 4 poule B

NAUROUZE LABASTIDE 4

Departemental 4 poule C

F ATLAS LEZIGNAN

TRAPEL PENNAUTIER 2

### CHAMPIONNAT D3 ET D2

Compte tenu de l'occupation du terrain de BRAM le 15 décembre 2019, les matchs ci-dessous sont programmés comme suit :

**Departemental 2** BRAM – US MONTAGNE NOIRE le 15 décembre 2019 à 10h

**Departemental 3** BRAM 2 – US MONTAGNE NOIRE 2 le 14 décembre 2019 à 20h

**Le président de la commission**

## COMMISSION JEUNES A 11

Réunion du 12 septembre 2019

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

**Présents :** M MANI, BONNET, AKLI

➤ **Courriers**

### Début du Championnat

Pour les catégories U17 et U15 la compétition 1<sup>ère</sup> phase en poules géographiques débutera le week-end du 28 et 29 septembre.

Pour la catégorie U19 le championnat en match aller et retour débutera le week-end du 5 et 6 octobre 2019

## TIRAGE COUPE D'OCCITANIE U19 – U17 – U15

Le tirage au sort de la Coupe d'Occitanie a eu lieu le jeudi 12 septembre 2019 à 19 heures lors de l'assemblée extraordinaire à la salle des sports à Carcassonne qui a donné lieu aux matches suivants :

Pour chaque catégorie la Ligue d'Occitanie nous octroie 3 équipes pour les 32<sup>ème</sup> de finale.

### Catégorie U19 :

Les rencontres auront lieu le week-end du 19 et 20 octobre 2019

Groupement CORBIERES SUD MINERVOIS / FC MASSOGIEN

CASTELNAUDARY / FU NARBONNE

Exempt : CARCASSONNE FAC

## Catégorie U17 :

**1<sup>er</sup> TOUR :** Les rencontres auront lieu le week-end du 02 et 03 novembre 2019

Match 1 : TRAPEL PENNAUTIER / Groupement FRESQUEL CABARDES

Match 2 : CARCASSONNE FAC / Groupement CORBIERES SUD MINERVOIS

Match 3 : SC NARBONNE MONTPLAISIR / FU NARBONNE

Match 4 : FC CORBIERES MEDIT / GFPLM

Match 5 : HAUT MINERVOIS / LIMOUX

Exempt : CASTELNAUDARY

**2<sup>ème</sup> TOUR :** Les rencontres auront lieu le week-end du 23 et 24 novembre 2019

Vainqueur :

Match 1 / Match 5

Match 3 / Match 4

Match 2 / CASTELNAUDARY

## Catégorie U15 :

**1<sup>er</sup> TOUR :** Les rencontres auront lieu le week-end du 02 et 03 novembre 2019

Match 1 : FC CORBIERES MEDIT / LIMOUX

Match 2 : CASTELNAUDARY / SALLELES D'AUDE

Match 3 : Gr CORBIERES SUD MINERVOIS / US MINERVOIS

Match 4 : TRAPEL PENNAUTIER / FU NARBONNE

Exempt : CARCASSONNE FAC – SC NARBONNE MONTPLAISIR

**2<sup>ème</sup> TOUR :** Les rencontres auront lieu le week-end du 23 et 24 novembre 2019

Vainqueur :

Match 4 / Match 2

Match 3 / Match 1

CARCASSONNE FAC / SC NARBONNE MONTPLAISIR

**Toute latitude aux clubs de jouer ces rencontres avant les dates cités précédemment, les clubs devront informer le district avec l'accord du club adverse 10 jours avant la date de la rencontre**

**EQUIPES ENGAGÉES EN COUPE DE L'AUDE**

**Catégorie U17 :**

LIMOUX - CASTELNAUDARY - GFPLM - ENT ST PAPOUL SOUILHE ST MARTIN  
ENT GRAND MALEPERE - SC NARB MONTPLAISIR – CUXAC D'AUDE - MJC GRUISSAN  
Groupement CORBIERES SUD MINERVOIS - FC CORBIERES - UF LEZIGNANAIS  
TRAPEL PENNAUTIER - BRIOLET - FAC - HT MINERVOIS – CONQUES – F.U.N

**Catégorie U15 :**

LE COUGAING - CHALABRE - LIMOUX - FC MASSOGIEN - GFPLM - ENT ST PAPOUL  
TRAPEL PENNAUTIER –Groupement FRESQUEL CABARDES - ENT GRAND MALEPERE  
SC NARB MONTPLAISIR - CUXAC D'AUDE - Groupement CORBIERES SUD MINERVOIS  
MJC GRUISSAN - FC CORBIERES MEDIT - FC SALLELES D'AUDE - US MINERVOIS  
UF LEZIGNANAIS - TREBES - HT MINERVOIS - BRIOLET - FC MALEPERE – CONQUES  
CARCASSONNE FAC- F.U.N- CO CASTELNAUDARY

*Le président de la Commission*

**COMMISSION DES FEMININES**

PV N° 04 du 12 septembre 2019

Présidente Mme ROYER

Présent: M. GONZALEZ José

**TIRAGE DE LA COUPE A 11**

Jeudi 19 septembre 2019 à 18h30

Toutes les équipes engagées en championnat à 11 sont automatiquement engagées à la coupe à 11.

Pour les équipes à 8 vous avez jusqu'au 12 septembre pour vous engager ainsi que les clubs de ligue.

**ENGAGEMENT DES FEMININES JEUNES**

	Catégories		Catégorie	Catégorie	Catégorie
	U6/U7	U8/U9	U12	U15	U18
FC Malepere	X	X	X		
Trapel	X	X	X	X	X
FC Courgaing	X	X			
FFBC			X		
MJC CFC Gruissan			X		
Haut Minervois Olympe			X		
UFC Narbonnais			X	X	
Clape Méditerranée EC Coursan	X	X	X		
Es malvoise	X			X	
E. Naurouze Lab				X	
FC Corbières Méditerranée	X	X	X	X	
Entente Luc – Narbonne montplaisir				X	
Limoux FC				X	
US Conques		X X			

**REUNION JEUNES FEMININES**

Réunion le lundi 16 septembre 2019 à 20h au district

Présence des responsables d'équipes obligatoire

La Présidente de la commission